

Paris, le 10 mars 2021

## DÉCLARATION DE L'ANECR SUR LA LOI DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE TERRITORIALE

### **AGENTS TERRITORIAUX : ESSENTIELS UN JOUR, AVEC MOINS DE DROITS LE LENDEMAIN. HALTE À L'HYPOCRISIE DU GOUVERNEMENT !**

Cantonniers, secrétaires de mairies, animateurs, aides à domicile, agents des crèches, des cimetières, de la restauration collective, des centres de santé, de la voirie, de la propreté, des espaces verts...

Depuis un an, le gouvernement salue le travail des fonctionnaires territoriaux, en première ligne pour affronter une crise sanitaire d'une ampleur inédite.

Malgré ses applaudissements, l'exécutif choisit de remercier les héros ordinaires, qui ont permis à la France de tenir debout, en les faisant passer pour des privilégiés et en s'attaquant à leurs droits.

En effet, la loi « de transformation de la fonction publique territoriale » adoptée par la majorité à l'Assemblée Nationale impose le principe d'une durée annuelle du travail des fonctionnaires de 1607 heures, au plus tard en juin 2021. Elle annule ainsi tous les accords plus favorables au temps de travail légal qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans.

Pour rappel, les agents de la fonction publique ont des contraintes de travail, la nuit ou le week-end deux fois supérieures aux autres salariés. Ils sont par ailleurs moins bien rémunérés, le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux (gelé depuis plus de dix ans) est inférieur de 400 € nets par mois par rapport à celui des salariés du secteur privé.

Cette loi attaque le service public de proximité, sans lequel la crise profonde que traverse notre pays serait moins bien amortie. Elle représente une régression pour les agents, le statut et la libre administration des collectivités.

Nous serons aux côtés des fonctionnaires et des organisations syndicales pour défendre leurs droits et demander l'abrogation de cette loi.

Les élu·e·s communistes et républicains.